

le Sauverois



Crédit : Charles Paquette



Coordonnées des services

Un numéro de téléphone unique pour joindre tous les services de la Ville :
450 227-0000

Hôtel de ville

1, place de la Mairie
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6
directiongenerale@vss.ca

Service de sécurité incendie

2125, chemin Jean-Adam
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R2
incendie@vss.ca

Service du greffe et services juridiques

1, place de la Mairie
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6
greffe@vss.ca

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Chalet Pauline-Vanier
33, avenue de l'Église
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R0
communautaire@vss.ca

Service des travaux publics et génie

2125, chemin Jean-Adam
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R2
travauxpublics@vss.ca

Service de l'urbanisme

1, place de la Mairie
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6
urbanisme@vss.ca

Service de l'environnement et du développement durable

1, place de la Mairie
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6
environnement@vss.ca

Service des finances

1, place de la Mairie
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6
administration@vss.ca

Les membres du conseil municipal

Votre conseil municipal est composé du maire et de six conseillers municipaux. Le territoire de la Ville de Saint-Sauveur n'étant pas divisé en districts électoraux, tous les membres du conseil municipal peuvent donc vous représenter.



Jacques GARIÉPY

Maire



Caroline VINET

Siège N° 1



Marie-José COSSETTE

Siège N° 2



Geneviève DUBUC

Siège N° 3



Carole VIAU

Siège N° 4



Rosa BORREGGINE

Siège N° 5



Luc MARTEL

Siège N° 6



Ça bouge à Saint-Sauveur

C'est confirmé, l'inauguration officielle du Centre sportif Pays-d'en-Haut aura lieu le 17 juin prochain. Les citoyens pourront participer aux journées portes ouvertes prévues les 18 et 19 juin. Livré dans les délais et en respect du budget octroyé de 43 M\$, le nouveau complexe offrira des installations sportives de qualité aux citoyens, en plus de jouer un rôle pédagogique complémentaire aux activités de plein air déjà offertes sur le territoire.

En ce qui a trait à la nouvelle école primaire qui sera implantée à Saint-Sauveur, les travaux débuteront dès cet automne. Le projet sera piloté par le Centre de services scolaire des Laurentides, qui assumera l'entièreté des coûts de construction. Si le tout se déroule conformément à l'échéancier, l'école accueillera ses premiers élèves en 2024.

Outre ces projets porteurs pour notre ville, nous comptons aussi bon nombre de réalisations de la part des services municipaux. Nous avons cette volonté de privilégier des actions écoresponsables permettant de réduire notre empreinte écologique et de faire de notre communauté un lieu où il fait bon vivre. À titre d'exemple, mentionnons la protection des bandes riveraines, l'acquisition d'espaces verts pour la pratique d'activités de plein air ainsi que la bonification de la superficie des terrains, situés à l'extérieur du périmètre urbain, afin d'augmenter le couvert forestier et les espaces naturels. Dernièrement, nous avons fait l'acquisition d'un troisième véhicule électrique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. De plus, nous avons mis de l'avant la première édition du Défi pissenlit afin de contribuer à la survie des pollinisateurs. Toutes ces actions ont un impact positif sur notre environnement et c'est collectivement que nous en bénéficions.

Je souhaite faire un retour sur la Semaine de l'action bénévole, qui s'est déroulée il y a de cela quelques semaines. Pour l'occasion, les conseillers municipaux et moi-même avons rendu hommage aux bénévoles d'ici, au moyen d'une vidéo qui fut diffusée sur les plateformes municipales. En plus de cette initiative, nous souhaitons honorer des citoyens qui s'impliquent au sein des organismes d'ici, ou encore, qui offrent de leur temps à des personnes malades ou vulnérables. Si vous êtes une de ces personnes, ou si vous souhaitez mettre en lumière une personne dévouée, je vous invite à soumettre une candidature. Vous trouverez les modalités d'inscription et la date de clôture des mises en candidature à la page suivante.

Profitez bien de la saison estivale pour vous ressourcer et assister aux nombreux événements qui animeront notre belle vallée. Que vous soyez en solo, en duo ou en groupe, notre programmation saura très certainement vous combler!

Jacques Gariépy

INVITATION DU MAIRE

Journée de l'environnement et déjeuner du maire

C'est le dimanche 5 juin 2022 qu'aura lieu la première édition de la **journée de l'environnement** de la Ville de Saint-Sauveur. Celle-ci se déroulera sur les sites du Chalet Pauline-Vanier et du parc John-H.-Molson. À cette occasion, les citoyens pourront assister à des conférences, rencontrer de nombreux exposants, en plus de profiter de services tels que la distribution gratuite de compost et d'arbres, le déchiquetage sans frais de papiers confidentiels ainsi que l'analyse d'eau de puits à tarifs préférentiels.

Le traditionnel **déjeuner du maire** se déroulera lors de cette journée de l'environnement. Le maire et les conseillers municipaux seront disponibles, de 8 h 30 à 11 h, au **Chalet Pauline-Vanier**, pour rencontrer les citoyens. Profitez de ce moment privilégié pour échanger avec les élus sur des sujets municipaux qui vous préoccupent, ou tout simplement pour leur faire part de vos suggestions.

CITOYENS À L'HONNEUR : appel de candidatures



La Ville désire honorer des citoyens qui offrent de leur temps pour aider la communauté sauveroise.

Si vous connaissez une personne qui fait du bénévolat, dont l'implication mérite d'être soulignée, ou si vous êtes vous-même un(e) bénévole engagé(e), vous êtes invité(e) à participer à cet appel de candidatures! Il suffit de transmettre une lettre indiquant le nom de la personne, les raisons ayant motivé sa décision de devenir bénévole, ainsi que la nature de son implication actuelle dans la communauté sauveroise (son rôle, le nom de l'organisme où s'effectue le bénévolat, s'il y a lieu, depuis combien de temps, etc.). La lettre doit être transmise par courriel, à l'adresse communautaire@vss.ca, **au plus tard le 10 juin 2022**. Pour toute question relative à cet appel de candidatures, communiquez avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire au 450 227-000, poste 4000.

NOMINATION DU MAIRE

Conseil d'administration du Transport adapté et collectif des Laurentides

M. Gariépy a récemment été nommé président du conseil d'administration du Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL). Il y siège depuis 2017 et a précédemment occupé les fonctions de secrétaire-trésorier et de vice-président.

Le TACL constitue l'entité administrative exploitant le transport adapté des Laurentides ainsi que l'Inter des Laurentides. Sa mission consiste à fournir aux citoyens des services de transport collectifs, sécuritaires et accessibles.

Le nouveau conseil d'administration aura le défi d'assurer la pérennité du financement, grandement affecté par la pandémie. Au nombre des enjeux comptent aussi ceux de la modernisation des services, notamment par les volets numériques, telles les facilités de paiement, les réservations en ligne et la géolocalisation accessible des véhicules.

Les bons coups de nos commissions

TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

Nouvelle station météo

Une station météo a été installée, au mois de janvier 2022, sur le territoire sauverois. Celle-ci permet de recueillir des données relatives aux quantités de précipitations tombées localement, lesquelles servent à analyser plus précisément la performance des actions et processus lors d'événements météorologiques. La nouvelle station émet aussi des alertes, en temps réel, permettant aux équipes d'évaluer les risques et de s'y préparer adéquatement.

URBANISME

Terrasses commerciales saisonnières

C'est dans le contexte pandémique qu'a émergé l'implantation des terrasses commerciales saisonnières. Considérant leur succès des deux dernières années, il a été convenu d'officialiser cette pratique. Ainsi, les restaurateurs peuvent dorénavant se prévaloir d'une terrasse saisonnière entre le 15 mars et le 15 novembre de chaque année. Hors de cette période, celles-ci devront être démontées.

Avant la mise en place d'une terrasse saisonnière, un certificat d'autorisation délivré par le Service de l'urbanisme est requis. Celui-ci sera valide tant qu'aucun changement ne sera apporté à la terrasse en question. Ce certificat d'autorisation est requis pour toutes les terrasses saisonnières.

Cette initiative vient répondre aux besoins exprimés par les restaurateurs, en plus de susciter une vitalité urbaine en saison estivale.



SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sauvetage en conditions extrêmes

C'est lors d'interventions périlleuses que la formation en continu dispensée aux pompiers prend tout son sens. Voici le récit d'un sauvetage en forêt, survenu l'été dernier, qui a permis de sauver une vie.

Le 7 juillet 2021, le Service de sécurité incendie Saint-Sauveur/Piedmont reçoit un appel d'urgence pour un sauvetage en forêt. Arrivée sur les lieux, l'équipe de premiers répondants se met à la recherche du randonneur. Une canicule sévit à ce moment-là et le terrain est particulièrement abrupt. À cela s'ajoute un orage violent avec de forts vents. Lorsqu'elle réussit à localiser le randonneur, l'équipe constate qu'il a fait une chute de plus de 12 mètres. Souffrant de contusions sévères, celui-ci ne peut se déplacer. L'équipe doit donc procéder à une intervention délicate afin de se rendre jusqu'au blessé et le sécuriser. Une fois remonté, les pompiers ont dû marcher plusieurs kilomètres pour sortir de la forêt et rejoindre les techniciens ambulanciers paramédicaux qui les attendaient. Au total, l'intervention aura duré un peu plus de 2 heures.

Quelques mois plus tard, le randonneur s'est présenté à la caserne pour remercier personnellement l'équipe de sauvetage. Il a exprimé toute sa reconnaissance, en plus de signifier que les pompiers lui ont « littéralement sauvé la vie » cette journée-là.

Païement du compte de taxes municipales

Les prochaines dates d'échéance, pour effectuer le paiement du compte de taxes municipales 2022, sont les suivantes : 11 juillet (troisième versement) et 11 septembre (quatrième et dernier versement). Les citoyens sont invités à privilégier le paiement en ligne via leur institution financière. Pour toute question, veuillez écrire à taxation@vss.ca.

Fermeture des bureaux municipaux

En raison de la fête nationale du Québec, les bureaux municipaux seront fermés à compter de midi, le jeudi 23 juin, ainsi que la journée du vendredi 24 juin. Et pour la fête du Canada, les bureaux fermeront à compter de 12 h, le jeudi 30 juin, et rouvriront le lundi 4 juillet. Quant à la bibliothèque, elle sera fermée uniquement les 24 juin et 1^{er} juillet et l'écocentre sera fermé le 24 juin seulement.

Les collectes

Service de déchetage de branches à domicile

Du 16 mai au 17 octobre 2022, les citoyens pourront se prévaloir, sans frais, du service de déchetage de branches à domicile. Une limite de deux demandes par année, par propriété, s'appliquera. Pour connaître l'horaire et les modalités d'inscription, visitez la section *Services aux citoyens* du site Internet de la Ville.

Collecte des résidus verts

Les résidus verts seront ramassés aux dates suivantes : 25 mai, 19 octobre et 2 novembre. Quant aux matières acceptées, les voici : feuilles mortes, brindilles, petites retailles de cèdres, épines de conifères, résidus de jardinage ou de plantes d'intérieur et résidus de raclage. Seuls les sacs de papier, les boîtes de carton ou les contenants réutilisables seront acceptés pour emmagasiner les résidus verts. Aucun sac de plastique ne sera collecté.

Collecte des encombrants

La MRC des Pays-d'en-Haut effectuera la collecte des encombrants à ces dates : 5 et 6 juillet; 6 et 7 septembre; 4 et 5 octobre. L'inscription n'est pas requise, car le camion sillonnera toutes les rues de la ville afin de ramasser les matières acceptées. Pour consulter la liste de ces matières, visitez la rubrique *Collectes et matières résiduelles*, de la section *Services aux citoyens* du site Internet de la Ville.



Chiens et chats

Une licence est-elle obligatoire à Saint-Sauveur?

Une licence est obligatoire pour tous les chiens et chats gardés sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur, à l'exception des chats demeurant exclusivement à l'intérieur. La licence est valide pour la période d'une année, allant du 1^{er} janvier au 31 décembre, sauf pour les chats stériles qui ont une licence pour la durée de vie de l'animal.

L'achat ou le renouvellement de licences s'effectue exclusivement en ligne, sur le site de la SPCA Laurentides-Labelle au spall.ca/licences. Vous y trouverez aussi la tarification applicable ainsi que le règlement sur le contrôle animalier.

Opération zéro excrément : un p'tit 15 secondes pour l'environnement

En plus d'être néfastes pour l'environnement, les excréments de chiens constituent un grand irritant pour les marcheurs et utilisateurs des parcs et des sentiers.

Pour enrayer la problématique, nous faisons appel à la collaboration des propriétaires de chiens pour ramasser les crottes faites sur les voies et terrains publics, le terrain de concitoyens ou sur leur propre terrain.

Participer à l'opération zéro excrément, c'est faire preuve de respect pour sa communauté et l'environnement. En plus, cette opération de ramassage ne requiert qu'un petit 15 secondes d'arrêt. À vos sacs, prêts? On ramasse!



En mode prévention : visites résidentielles

De mai à octobre, des membres du Service de sécurité incendie Saint-Sauveur/Piedmont parcourront le territoire pour effectuer des visites résidentielles de prévention. Ne vous surprenez donc pas si ceux-ci sonnent à votre porte au cours des prochaines semaines.

Selon les normes du schéma de couverture de risque en vigueur, le service se doit de visiter les résidents afin de vérifier certains aspects de prévention des incendies ainsi que d'assurer leur sécurité et celle des autres occupants. Ce type de prévention vise ultimement à réduire les pertes de vie et les dommages matériels encourus en cas d'incendie.

Identification des pompiers

Les pompiers seront facilement identifiables grâce à leur uniforme, leur plaque et leur carte d'identité. Ils se déplaceront dans un véhicule identifié au Service de sécurité incendie Saint-Sauveur/Piedmont. En cas de doute, communiquez avec la Ville au 450 227-0000, poste 3100.

Déroulement d'une visite

Lors de la visite résidentielle, les pompiers vérifieront la présence d'avertisseurs de fumée, leur conformité et leur bon fonctionnement. Conformément au règlement municipal, tous les bâtiments résidentiels, peu importe leur année de construction, doivent être munis d'au moins un avertisseur de fumée, âgé de moins de 10 ans, sur chaque étage du bâtiment.

De plus, si la résidence possède un appareil à combustion comme un poêle à bois, un foyer, une cuisinière au gaz, une fournaise à l'huile, ou si un garage est attenant au bâtiment, les pompiers s'assureront du positionnement adéquat des avertisseurs de monoxyde de carbone. Ils vérifieront aussi leur conformité et testeront leur fonctionnement.

Les pompiers noteront également tout renseignement permettant d'intervenir efficacement et rapidement en cas d'incendie. Par ailleurs, ils fourniront aux occupants des informations et conseils importants quant aux comportements sécuritaires à adopter à la maison.

Agir dès maintenant

En prévision de la visite des pompiers, prenez de l'avance en vérifiant vos avertisseurs. Si le remplacement de piles n'a pu être effectué lors du récent changement d'heure, profitez-en pour le faire dès maintenant. Vous trouverez un formulaire d'auto-inspection, ainsi que le règlement concernant la prévention des incendies, sur le site Internet de la Ville, dans la rubrique *Sécurité publique et prévention* de la section *Services aux citoyens*.

En tout temps de l'année, les techniciens en prévention incendie sont disponibles pour répondre aux questions des citoyens. N'hésitez pas à communiquer avec eux par courriel, à incendie@vss.ca, ou par téléphone, au 450 227-0000, poste 3100.



Modification de la limite de vitesse dans certaines zones résidentielles

Dans le but de rehausser la sécurité dans les rues résidentielles de Saint-Sauveur, la Ville réduira la limite de vitesse actuellement en vigueur. Ainsi, pour les secteurs suivants, la vitesse passera de 40 km/h à 30 km/h :

- Secteur de l'avenue des Érables (Alary, Érables, Ormes, Merisiers, Bouleaux, Cèdres);
- Secteur du chemin de Touraine à l'avenue de la Gare (Touraine, Vallon, Guy, Carmen, Langlois, Louise, Vallée, Achille, Léonie, Vital, Monts, Pagé, Sainte-Marguerite, Saint-Joseph, Godfrey, Bernard, Turcot, Pied-de-la-Côte 2, Donald, Lanning, Hochar, Saint-Denis, Gare, Mont-Saint-Sauveur, Lac-Millette (entre Langlois et Jean-Adam) et Principale (entre Vallon et Jean-Adam));
- Secteur du chemin des Résidences-Saint-Sauveur-en-Haut (Sarcelles, Sentiers, Val-des-Bois, Résidences-Saint-Sauveur-en-Haut, Hauts-Bois, Joli-Bois, Bellevue, Tilleuls, Chanterelles);
- Secteur de la rue Robert (entre Aubry et le rond-point, Saint-Gérard, Claude, Paul).

En procédant ainsi, la Ville souhaite introduire une nouvelle limite de vitesse qui soit plus appropriée à la fonction et à l'environnement des rues concernées. Les panneaux de signalisation seront remplacés de façon graduelle au courant de l'été.

En plus de cette initiative, la Ville poursuivra d'autres actions de sensibilisation à la sécurité routière. Elle installera notamment des délinéateurs ainsi que des afficheurs de vitesse mobiles à des endroits névralgiques de son territoire.



Fossés et ponceaux

Entretien

La Ville rappelle que chaque propriétaire a l'obligation d'entretenir le fossé de drainage de la rue qui borde son terrain, de tondre le gazon sur cette partie et d'en nettoyer les débris ou les déchets.

Les fossés en bordure de la rue doivent rester propres et aucun objet, obstruant la libre circulation de l'eau, ne peut y être déposé.

Construction

Les citoyens ayant besoin d'un ponceau pour accéder à leur terrain doivent en faire la demande auprès du Service des travaux publics et génie. Celui-ci fournira les renseignements quant au diamètre requis et au type de ponceau à installer. Il faut savoir que les frais inhérents à ce type de travaux sont à la charge du propriétaire. Une fois complétés, les travaux feront l'objet d'une inspection du service. Pour obtenir de plus amples informations à ce propos, veuillez consulter l'article 7b) du Règlement 425-2015 *Normes de construction des infrastructures*, disponible sur le site Internet de la Ville.

Apiculture en milieu résidentiel

Cette pratique, qui gagne en popularité, est autorisée pour les habitations unifamiliales détachées.

Pour obtenir un certificat d'autorisation, auprès du Service de l'urbanisme, vous devez satisfaire aux conditions suivantes :

- Le terrain doit posséder une superficie minimale de 1 000 m²;
- L'usage doit être voué uniquement à des fins personnelles;
- La ruche doit posséder un cadre mobile;
- La ruche doit être située à une distance minimale de 15 mètres d'une rue, des limites du terrain et d'une habitation.



Location en court séjour

La location en court séjour sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur fait référence à **toute location d'une période inférieure à 4 mois**. Celle-ci est autorisée à titre d'usage complémentaire au groupe d'usages « habitation » dans certaines zones de la ville.

Avant d'aller de l'avant avec ce type de location, l'exploitant doit effectuer les vérifications de rigueur et obtenir les documents exigés. Il est attendu que celui-ci doit cesser toute location en court séjour dans une zone où celle-ci est interdite ou s'il n'a pas obtenu les autorisations requises auprès de la Ville et de la Corporation de l'industrie touristique du Québec.

Auprès du Service de l'urbanisme :

- Vérifier si la location en court séjour est autorisée dans la zone où se situe la propriété;
- Obtenir un certificat d'occupation.

Auprès de la Corporation de l'industrie touristique du Québec :

- Obtenir une attestation.

Pour être accompagné dans votre démarche, communiquez avec le Service de l'urbanisme par courriel, à urbanisme@vss.ca, ou par téléphone, au 450 227-0000, poste 2500. Une carte, illustrant les zones autorisées pour la location en court séjour, est aussi disponible sur le site Internet de la Ville, dans la foire aux questions de la page *Urbanisme et permis*.

Ventes-débarras

La saison estivale arrive à grands pas et avec elle, les ventes-débarras. Ces dernières sont autorisées pour toutes les catégories d'usages et doivent respecter les dispositions suivantes :

- Leur tenue est autorisée seulement durant la première fin de semaine du mois de juin et la deuxième fin de semaine du mois d'octobre.
- Une affiche, annonçant la vente-débarras, est permise uniquement sur l'emplacement où celle-ci a lieu.

Temps difficile pour les abeilles saoueroises

Dans un souci de donner un coup de main aux pollinisateurs, la Ville de Saint-Sauveur s'est mise en action et a installé, en mai 2021, deux ruches d'abeilles sur le terrain de l'hôtel de ville. Cette initiative a été réalisée en collaboration avec Le Rucher collectif. Durant toute la saison estivale, les abeilles ont butiné les fleurs du territoire, permettant de réaliser une bonne récolte de miel. Les ruches d'abeilles ont ensuite été isolées afin que les colonies puissent survivre à l'hiver et reprendre leur travail au printemps 2022.

Le 16 avril dernier, c'est avec une grande fébrilité qu'un représentant du Rucher collectif s'est rendu à l'hôtel de ville pour ouvrir les deux ruches. C'est une triste surprise qui l'attendait, puisque les colonies étaient malheureusement complètement décimées. La même situation a aussi été observée dans des ruches installées dans d'autres villes de la MRC des Pays-d'en-Haut. Bien qu'il soit difficile d'en expliquer la cause exacte, un consensus en est ressorti : la perte d'habitat, les changements climatiques, l'utilisation de pesticides ainsi que la présence de parasites ont tous un effet mortel sur les colonies d'abeilles. Bien que celles de Saint-Sauveur seront remplacées au mois de mai 2022, il demeure néanmoins urgent

de protéger le milieu de vie des pollinisateurs afin d'assurer leur survie et leur rôle primordial dans la santé des écosystèmes.

À cette fin, la Ville poursuit différentes initiatives, notamment son adhésion au *Défi pissenlit*. Tout le mois de mai, les citoyens sont invités à aider les abeilles et les pollinisateurs en ne coupant pas leur pelouse. En laissant fleurir les pissenlits et les autres fleurs, chacun contribue à fournir une source importante de nourriture aux pollinisateurs. De plus, pendant la période estivale, des agents de sensibilisation visiteront les citoyens afin de les informer à propos du règlement municipal interdisant l'épandage de pesticides et leur donner des conseils sur l'entretien écologique des pelouses. Enfin, la Ville est à actualiser ses pratiques horticoles pour assurer une plus grande biodiversité dans ses aménagements paysagers.

Vous avez des questions concernant l'aménagement écologique de votre terrain et désirez en apprendre davantage sur les moyens de protéger les abeilles et les pollinisateurs? Veuillez joindre le Service de l'environnement et du développement durable au 450 227-0000, poste 2100, ou par courriel à environnement@vss.ca.



Tout le mois de mai,
on laisse pousser sa pelouse
pour contribuer à la survie
des pollinisateurs.

**PARCE QUE CHAQUE
FLEUR COMPTE.**

**Défi
PISSENLIT**

Ville de
Saint-Sauveur



le Sauverois



Édition été 2022 | PROGRAMMATION DES COURS ET DES ACTIVITÉS

Ville de
Saint-Sauveur



2 Renseignements généraux et procédure d'inscription | **3** Abonnement aux terrains | **4** Programmation des cours

5 Activités en plein air | **6** Bibliothèque | **7-12** Activités et événements | **13** Parcs et installations récréatives

vss.ca

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Chalet Pauline-Vanier
33, avenue de l'Église
communautaire@vss.ca

450 227-0000, poste 4000

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h 15 et 13 h à 17 h
Vendredi : 8 h 30 à 12 h 30

Légende des salles et des plateaux sportifs

Chalet Pauline-Vanier : bibliothèque, grande salle, salle d'exercice et salle de jeux
33, avenue de l'Église

Cour d'école du Pavillon Marie-Rose
35, rue Filion

Parc Camille-Michel
Rue des Seigneurs

Parc Georges-Filion
À l'intersection de la rue Principale et de l'avenue Filion

Parc John-H.-Molson : terrain de basketball, skatepark, sentiers, jeux d'eau, terrain de soccer
Rue Viviane

Terrains de tennis en terre battue et chalet de tennis
À l'arrière du Chalet Pauline-Vanier
33, avenue de l'Église

Terrains de tennis et de pickleball asphaltés
Stationnement de l'église

RAPPEL

La programmation des activités est sujette à changement, et ce, en fonction de l'évolution des directives gouvernementales. Surveillez le site Internet et la page Facebook de la Ville pour demeurer à l'affût.

Incitatifs financiers pour favoriser un mode de vie actif

Résidents seulement

Applicables sous certaines conditions. Tous les détails sont disponibles dans la rubrique *Subventions et programmes*, de la section *Services aux citoyens* du site Internet de la Ville.

Tarification familiale – Réductions

2^e enfant : 20 % de rabais
3^e enfant : 40 % de rabais
4^e enfant : gratuit

Personnes âgées de 65 ans et plus

Réduction de 25 % sur le tarif régulier des cours offerts dans cette programmation.

Politique de soutien à l'excellence sportive pour la jeunesse

Soutien financier octroyé aux athlètes participant à des compétitions ou à des événements sportifs à caractère régional, provincial, national ou international.

Procédure d'inscription

En ligne

Sur le site Internet de la Ville au vss.ca.

En personne

Au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, pendant les heures ouvrables.

La Ville de Saint-Sauveur se réserve le droit :

- de faire des changements;
- d'annuler l'activité si le nombre de participants est insuffisant ou pour toute autre raison. Le cas échéant, un remboursement sera effectué dans un délai de 30 jours.

La politique de remboursement, en cas d'annulation par le participant, est disponible sur le site Internet de la Ville.

Période d'abonnement

Dès le 16 mai 2022

Il est possible de s'inscrire en ligne ou au comptoir du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, comme indiqué à la page 2. En dehors des heures ouvrables du service, les abonnements pourront se faire au chalet de tennis (ouvert jusqu'à 20 h tous les jours), où les modes de paiement acceptés sont les suivants : argent comptant et chèque.

ÂGE REQUIS

La tarification est établie en fonction de l'âge du joueur au 21 mai 2022.

ABONNEMENT

L'abonnement permet la réservation gratuite d'un terrain, pour la pratique du tennis ou du pickleball, et ce, pour toute la durée de la saison. Prendre note que les abonnements seront à moitié prix à compter du 1^{er} août 2022.

Catégorie	Terrains asphaltés seulement		Terrains en terre battue et terrains asphaltés	
	Résident	Non-résident	Résident	Non-résident
0 à 17 ans	Gratuit	14 \$	Gratuit	30 \$
18 à 59 ans	Gratuit	91 \$	Gratuit	186 \$
60 à 74 ans	Gratuit	67 \$	Gratuit	138 \$
75 et plus	Gratuit	39 \$	Gratuit	81 \$

AUTRES TARIFS (aucun abonnement requis)

Les tarifs sont payables au chalet de tennis, en argent comptant uniquement.

Catégorie	Tarif
Location de terrain (1 heure)	20 \$
Location de terrain (2 ^e heure)	15 \$
Activité spéciale (gratuit pour les abonnés)	5 \$
Invité d'un abonné (tarif à l'heure)	5 \$

Pour tous les tarifs, les taxes sont incluses lorsqu'applicables.

Début de la saison

Le samedi 21 mai 2022

Terrains en terre battue : 3 terrains de tennis.

Terrains asphaltés : 2 terrains de tennis
ou 4 terrains de pickleball.

À compter du 21 mai 2022, un abonnement sera requis pour l'usage des terrains de tennis. Les règlements de la saison et le fonctionnement relatif aux réservations sont disponibles dans la rubrique *Installations récréatives*, de la section *Loisirs et culture* du site Internet de la Ville.

NOUVEAUTÉS :

- Du 28 juin au 11 août, les mardis et jeudis, de 18 h 30 à 20 h, un entraîneur qualifié proposera des activités aux terrains de tennis en terre battue. Les détails seront rendus disponibles sur le site Internet de la Ville.
- À compter du 14 juin, les mardis et jeudis, de 9 h 30 à 12 h 30, seront consacrés au pickleball organisé. Des activités seront aussi offertes par le Club de pickleball des Laurentides et annoncées sur sa page Facebook nommée Pickleball Laurentides.

Période d'inscription

Dès le 30 mai 2022

RÉSIDENTS SEULEMENT :
30 mai au 5 juin 2022

Preuve de résidence obligatoire lors de l'inscription :
permis de conduire, compte de taxes municipales, bail, facture d'électricité ou autre.

POUR TOUS (RÉSIDENTS ET NON-RÉSIDENTS) :
6 juin au 22 juillet 2022

À noter qu'à partir du 20 juin 2022, certains cours pourraient être annulés
si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

ÂGE REQUIS : la tarification est établie en fonction de l'âge du participant au 1^{er} juin 2022.

Activité, professeurs et lieu	Date de début et nombre de séances	Jour	Heures	Catégorie ou âge	Coût jusqu'au 19 juin	Coût à partir du 20 juin	Remarques
Adultes					Rés./Non-rés.	Rés./Non-rés.	
DANSE EN LIGNE Monique Desparois Salle d'exercice	5 juillet Nombre de séances : 8	MAR	18 h 30 à 20 h 30	Pratiques	120 \$ / 144 \$*	130 \$ / 154 \$*	Pratiques de danse en ligne pour tous les niveaux.

*Taxes incluses



ACTIVITÉS EN PLEIN AIR

Du 4 juillet au 28 août

PARENTS/ENFANTS

Bootcamp

Dimanche 9 h

Scène McGarrigle

Entraînement cardio-mise en forme. Les parents et les enfants forment une équipe qui s'encourage et se motive à participer à différents exercices de base, tout en combinant cardio et musculation. Relevez de petits défis en apprenant la technique de base de la mise en forme.

Karaté

Mardi de 18 h 30 à 20 h

Espace gazonné entre l'église et l'avenue de l'Église

Pour s'initier à cette discipline ou maintenir la forme. Un adulte doit être présent avec l'enfant. À partir de 19 h 30, le cours est plus avancé; les enfants pourront rester sur place pour regarder.

POUR TOUS

Cardio-Latino

Mardi 9 h 30

Scène McGarrigle

Mouvements de danse énergiques sur rythmes mondiaux. Pour tous les niveaux.

Gym douce

Judi 9 h 30

Scène McGarrigle

Programmes d'exercices avec mouvements lents permettant d'assouplir et de tonifier le corps, en respectant les capacités de chacun.

Marche active

Vendredi 9 h

Parc John-H.-Molson - point de rencontre au stationnement

Joignez-vous à nous pour une marche d'entraînement dynamique, par intervalles, afin d'augmenter votre endurance et votre musculation sans impact et en sécurité.

Mise en forme

Mercredi 9 h

Cour d'école du Pavillon Marie-Rose

Entraînement complet pour tous les niveaux. Augmentez de façon progressive votre endurance, souplesse et équilibre.

Taï-chi

Lundi 9 h

Terrain de basketball

Dérivé des arts martiaux, le taï-chi est une méditation en mouvement. Il s'agit d'exécuter une série de mouvements circulaires avec lenteur et précision.

Gratuites
et aucune
inscription
requis



Heures d'ouverture

Lundi : Fermé

Mardi : 11 h à 18 h

Mercredi : 11 h à 18 h

Jedi : 11 h à 18 h

Vendredi : 11 h à 18 h

Samedi : 10 h à 15 h

Dimanche : Fermé

Abonnement

Résidents de Saint-Sauveur et de Piedmont :
Gratuit

Non-résidents :
150 \$ pour les 14 ans et moins
175 \$ pour les 15 ans et plus

Accès au poste informatique

Un poste informatique et quatre tables de travail sont à votre disposition. Tous les membres de la bibliothèque peuvent utiliser le poste informatique et naviguer gratuitement sur Internet. Il est préférable de procéder à une réservation téléphonique en composant le 450 227-0000, poste 4121.

Non-membres : 3 \$/heure

Une naissance, un livre

Pour susciter l'éveil à la lecture et le goût des livres à votre enfant de moins d'un an, inscrivez-le à la bibliothèque et il recevra gratuitement un ensemble-cadeau comprenant un livre.

Heure du conte

**Lundi 30 mai, à 9 h 15 ou à 10 h 30,
à la bibliothèque.**

Lecture et animation d'un conte pour les enfants de 3 à 5 ans.

Réservation téléphonique requise au 450 227-0000, poste 4121.



ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Saint-Sauveur en fête

Samedi 28 mai, de 10 h à 16 h

Parc Georges-Filion



Gratuit

Des activités médiévales pour toute la famille!

10 h 15

Démonstration de décarcération
par le Service de sécurité incendie *

11 h

Conte et bricolage sur les dragons,
les chevaliers et les princesses (3-10 ans)

12 h 30

Spectacle musical de La Chambarde

14 h

Atelier d'herboristerie : confection
de sachets de tisane (5-12 ans)

15 h 15

Démonstration de décarcération
par le Service de sécurité incendie *

Autres activités sur le site :

- Animations déambulatoires historiques
- Borne photo médiévale
- Jeu d'épées en mousse
- Tir à l'arc
- Méga lance-pierre
- Kiosques historiques
- Unité mobile de prévention de la SAAQ
- Activité *Éteins le château en feu!* *
- Essai de machinerie lourde avec le Service des travaux publics
- Tente à histoires
- Collations et boissons offertes gracieusement en collaboration avec Soupe et compagnie des Pays-d'en-Haut

*Annulée en cas d'intervention

Skatepark

Parc John-H.-Molson

Go skate day

Mardi 21 juin

17 h

Départ du défilé de skateurs à partir
de la boutique PRFO - Performance Sports
(333, rue Principale).

Animation en soirée au skatepark.

Jams

~~Samedi 23 juillet~~ - Samedi 20 août
Annulé



Crédit : 32 Degrés

Vente-débarras des citoyens

Samedi 4 juin et dimanche 5 juin

La liste des adresses des citoyens inscrits sera affichée sur la carte interactive du site Internet de la Ville, et ce, à compter du 2 juin.

Roulons électrique

Samedi 4 juin, de 10 h à 16 h

Parc Georges-Filion

La Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur, en collaboration avec l'Association des Véhicules Électriques du Québec (AVEQ), offrira des conférences et permettra aux visiteurs de réaliser des essais de véhicules et de vélos électriques.

Information : valleesaintsauveur.com

La grande journée des petits entrepreneurs

Samedi 4 juin, de 10 h à 13 h

Parc Georges-Filion

De jeunes entrepreneurs proposeront une foule de belles créations. Profitez de l'occasion pour les encourager!

Information : valleesaintsauveur.com

Vente-trottoir des commerçants

Fin de semaine du 10, 11 et 12 juin

Profitez de la vente-trottoir des commerçants pour dénicher des trésors et réaliser des économies.

Information : valleesaintsauveur.com

La foire des Bouquinistes

Fin de semaine du 10, 11 et 12 juin

Avenue Filion

Parcourez l'avenue Filion pour faire de belles découvertes. L'Association des auteurs des Laurentides proposera des milliers de livres à une fraction du prix original.

Information : valleesaintsauveur.com

Chœur des jeunes de Saint-Sauveur avec Giorgia Fumanti

Samedi 11 juin, 15 h

Parc Georges-Filion

Tombez sous le charme de cette prestation du Chœur des jeunes de Saint-Sauveur avec Giorgia Fumanti comme artiste invitée.

Information : valleesaintsauveur.com

Ça me dit concerts Rona Dagenais

Du 11 juin au 27 août, chaque samedi à 19 h 30

Les concerts électrisants du samedi soir seront de retour! C'est une programmation haute en couleur qui sera présentée par la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur, en collaboration avec Rona H. Dagenais & Fils.

Information : valleesaintsauveur.com

Cinéma en plein air

En collaboration avec Les Sommets et le Festival des Arts de Saint-Sauveur, la Ville proposera une programmation diversifiée qui saura plaire aux cinéphiles de tous âges! Demeurez à l'affût, car celle-ci sera dévoilée prochainement sur le site Internet et la page Facebook de la Ville. Inscription requise et places limitées pour les représentations ayant lieu au parc F.U.N. du Sommet Saint-Sauveur.

1^{er} juillet	Parc Georges-Filion
8 juillet	Parc F.U.N. Sommet Saint-Sauveur
15 juillet	Parc F.U.N. Sommet Saint-Sauveur
22 juillet	Parc F.U.N. Sommet Saint-Sauveur
28 juillet	Parc Georges-Filion
29 juillet	Parc F.U.N. Sommet Saint-Sauveur
4 août	Parc Georges-Filion
12 août	Parc Georges-Filion
19 août	Parc Georges-Filion
26 août	Parc Georges-Filion

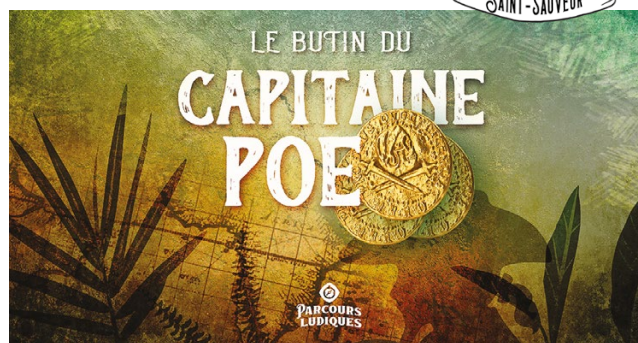


Sentiers Ludiques

Concepts immersifs

Dès le vendredi 24 juin

Sentiers du parc John-H.-Molson



Le butin du Capitaine Poe

Venez découvrir la version 2022 de ce jeu d'aventures classique. Sous la forme d'une chasse au trésor, les participants seront plongés dans un univers fantastique, dont ils seront le personnage principal.

Pendant 60 minutes, les participants pourront vivre et jouer une histoire «en vrai», inspirée de classiques tels qu'*Indiana Jones* et *Pirates des Caraïbes*. Géolocalisation, clips vidéo, bornes photo intégrées dans l'application et plus encore!

Conçu pour les jeunes de 7 à 12 ans et accessible à toute la famille. Vous tomberez assurément sous le charme de cette nouvelle aventure!

Réservation requise au parcoursludiques.com. Activité gratuite pour les résidents de Saint-Sauveur. Tarifs disponibles en ligne pour les non-résidents.

Parc aquatique Sommet Saint-Sauveur

Le 17 juin prochain, les citoyens, ayant un compte Sport-Plus avec la Ville (avec une adresse courriel au dossier), recevront un code promotionnel pour l'achat de billets au parc aquatique à coût réduit. Profitez de cette promotion pour organiser une journée rafraîchissante en famille ou entre amis!

LA FÊTE NATIONALE
DU QUÉBEC

LÂCHE TON FOU!

Jeudi 23 juin

Parc Georges-Filion

16 h

Ambiance musicale

19 h

Animation

19 h 30

Présentation patriotique et hommage
au drapeau fleurdelisé

20 h

Spectacle musical de France D'Amour

22 h

Feux d'artifice au parc John-H.-Molson



France D'Amour

Vendredi 24 juin

Au cœur de la Ville de Saint-Sauveur

13 h à 17 h

Animation et activités

17 h à 20 h

Apportez votre repas, car vous êtes attendus
au parc Georges-Filion pour le souper

17 h à 18 h

Spectacle musical à la scène McGarrigle
(parc Georges-Filion)

19 h à 20 h

Spectacle musical à la scène McGarrigle
(parc Georges-Filion)

20 h

Animation dans les commerces de Saint-Sauveur



NOTRE LANGUE AUX MILLE ACCENTS

Matinées jeunesse

Les mercredis, à 10 h

Parc Georges-Filion

En cas de pluie, les spectacles auront lieu au Chalet Pauline-Vanier, où les portes ouvriront 15 minutes avant le début de la présentation (places limitées à 200 personnes).



29 juin

Aquaphonie

Théâtre clownesque de rue destiné aux 3 à 7 ans.



6 juillet

Les créatures du jurassique

Spectacle interactif, participatif et musical pour les 5 à 12 ans.



13 juillet

Laurette et Arlette « Périple »

Spectacle musical de rue pour tous.



20 juillet

La mystérieuse école

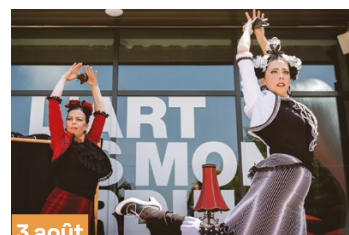
Spectacle de magie pour les enfants de 5 à 12 ans.



27 juillet

Les Supersoniks « Nous sommes tous des héros! »

Chansons et interactions humoristiques pour les 5 à 12 ans.



3 août

2Amigas – Les Espagnolades

Spectacle de danse flamenco ludique et théâtrale pour les 6 à 11 ans. Ce spectacle est présenté en collaboration avec le Festival des Arts de Saint-Sauveur.



10 août

Les Mamizelles

Théâtre et chansons pour les 3 à 7 ans.



17 août

Les Mécanos

Cirque, musique et humour pour les 3 à 12 ans.



24 août

Ti-Jean et le monstre du lac

Spectacle de marionnettes pour les 4 ans et plus.

Crédit : Émilie Nadeau

Symposium de peinture

Vendredi 1^{er} juillet et samedi 2 juillet, de 10 h à 17 h

Dimanche 3 juillet, de 11 h à 16 h

Parc Georges-Filion

Venez admirer les fabuleuses créations réalisées par les artisans de l'Association des artistes peintres de Saint-Sauveur. Profitez de ce moment pour les rencontrer et échanger avec eux.

Information : valleesaintsauveur.com

Week-end Blues

Vendredi 15 juillet et samedi 16 juillet, 19 h et 21 h

Dimanche 17 juillet, 15 h

Parc Georges-Filion

Une programmation de trois jours, entièrement blues, avec des artistes qui vous feront vibrer sous les étoiles.

Information : valleesaintsauveur.com

Festival des arts de Saint-Sauveur

Du jeudi 28 juillet au dimanche 7 août

Le plus grand rendez-vous culturel des Laurentides présentera, sous son grand chapiteau, une panoplie de spectacles de danse issus de la scène nationale et internationale. De nombreuses performances gratuites seront aussi offertes dans les sentiers du parc John-H.-Molson et sur la scène McGarrigle du parc Georges-Filion.



Programmation et information : www.festivaldesarts.ca

Visites culturelles

Des visites culturelles seront offertes durant la période estivale. Les sorties seront annoncées prochainement sur le site Internet et la page Facebook de la Ville.

La réalisation de ce projet est rendue possible grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2020-2023.

Ville de
Saint-Sauveur



Québec



Entente de développement culturel

Parc John-H.-Molson

Toilettes publiques – Chalet de parc

Tous les jours : de 10 h à 21 h 30

Terrain de basketball

Terrains de soccer

Jeux d'eau

Tous les jours de 10 h à 21 h

Durée de la saison en fonction des conditions
météorologiques.

Sentiers pédestres

Venez profiter d'un sentier de 2 km, en
poussière de pierre, situé en pleine nature.
Ce site enchanteur vous permettra de
profiter des joies de l'été. Présence des
chiens en laisse permise.

Skatepark

Du mercredi au dimanche, un animateur sera
sur place!

Parc Camille-Michel

Espace vert pour un pique-nique en famille ou pour lire paisiblement à l'ombre des arbres.

Parc Georges-Filion

Au cœur du village

Toilettes publiques

Tous les jours : de 9 h à 22 h

Parc d'entraînement

Table de ping-pong

(apportez vos raquettes et vos balles)

Chaises et balançoires

